

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le jeudi 9 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°17 - Transfert de Garantie d'emprunt donnée à la société LOGIS FAMILIAL dans le cadre de la réhabilitation locative sociale de 64 logements PLUS/PAI de la résidence « Sainte-Anne » à la société 1001 VIES HABITAT

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
M. Jean-Paul GENIEYS
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Sophie BOURNOT
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
Mme Isabelle MARTELLO
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Noëlle DYOT-GERARDIN représentée par M. Didier DAVID
M. Alex FERRERO représenté par M. Thomas KLEMM
M. Gilles UGOLINI représenté par Annabel BECCATINI-GESREL
M. Tony MARRAFFA représenté par Mme Marie-Pierre PARINI
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Isabelle Martello
Mme Angéla GALIERA représentée par M. ROLIN

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Lina Ben Hamida

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260428-DEL17_GARANEMPR-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

N° 17

Rapporteur : M. Jean-Paul GENIEYS, Adjoint au Maire

Service : Finances

Objet : Transfert de Garantie d'emprunt donnée à la société LOGIS FAMILIAL dans le cadre de la réhabilitation locative sociale de 64 logements PLUS/PAI de la résidence « Sainte Anne » à la société 1001 VIES HABITAT

Classification : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU la délibération du conseil municipal du 20 février 2017 accordant une garantie d'emprunt de 100% à la société Logis Familial pour la réhabilitation de la résidence Sainte Anne,

VU le Contrat de Prêt n° 56527 ligne de prêt 5155094 signé entre la société Logis Familial, 29 rue Pastorelli à Nice (n°000104944), ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

VU le traité de fusion entre les sociétés Logis Familial et 1001 Vies Habitat en date du 30 septembre 2025,

Considérant la volonté de la commune de participer activement à la réhabilitation de logements sociaux,

Considérant la fusion absorption de la société Logis familial par la société 1001 Vies Habitat,

Considérant que le contrat de prêt n° 56527 ligne de prêt 5155094 a été signé pour 15 ans de 2017 à 2032,

Considérant que le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 214 573.12 €,

Considérant la demande de transfert de la garantie accordée à Logis Familial vers la société 1001 Vies habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Transfère** de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant initial de quatre cent vingt-huit mille euros (428 000.00 euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 56527.
- **Accorde** la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **Engage** pendant toute la durée restante du prêt.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Lina BEN HAMIDA,



Secrétaire de séance

Vote du Conseil : Pour : 33

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,



Maire de La Trinité

Contre : 0

Abstention : 0